



PRÉFETE
DU LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 045 277 23 00002

date de dépôt : 09 août 2023

demandeur : SUNTI LA BALOTTE, représenté par
Monsieur GERMA Jean-Michel

pour : Construction d'une centrale photovoltaïque au
sol avec 2 postes de livraison et 9 postes de
transformation.

adresse terrain : lieu-dit La Balotte, à Saint-Florent
(45600)

Direction Départementale des Territoires
SUADT / Pôle Urbanisme
131, Faubourg Bannier
45042 ORLÉANS

Communauté des communes Giennes
3 chemin de Montfort
45500 GIEN

Affaire suivie par :

Guillaume LEMAIRE

Tél. Montargis : 02 38 28 30 65

Tél. Orléans : 02 38 52 48 07

guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

cdcg@cc-giennes.fr

recommandé avec AR n° 1A 192.968 9030 1

CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTÉRESSÉS

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V) du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif à la demande d'avis pour le dossier relatif à la demande susvisée.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 20 novembre 2023

L'instructeur,

G. LEMAIRE

PRÉFECTURE - DDT du LOIRET

28 JAN. 2024

AVIS RÉPUTÉ
FAVORABLE LE :